

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026

À cette séance ordinaire tenue le 8 juin 2026 sont présents, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Clément Godin, Sylvain Laquerre et Guy Vallée tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Lise Baillargeon.

Madame la conseillère Irène Saint-Amand (nom légal : Aaron Bass) est absente.

Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière et Monsieur Michel Galarneau directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint sont aussi présents.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse ouvre l'assemblée à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

2026-06-08-110

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2026-06-08-111

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, Madame Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-06-08-112

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

La directrice générale dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 8 juin au montant de 154 038,51\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES MAI 2026

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	8 479.21 \$
2	Telus	342.14 \$
3	Telus Mobilité	116.24 \$
4	Visa Desjardins : Marché Richelieu : Café-bureau : 31,99 \$; It Cloud caserne : 3,39 \$; Adobe pour l’Éclaireur : 29,88 \$; Boîte de rangement pour remorque voirie : 22,87 \$; Tableau de pointage pour terrain de pétanque : 36,74 \$; Connecteurs pour camion de pompier : 75,61 \$; Interrupteurs à bascule pour pompe AQSC : 11,47 \$; Encrages en acier pour surverse : 41,14 \$; Supports muraux pour garage : 57,46 \$; don : Société canadienne du cancer, Relais pour la vie 2026 : 300.00\$.	610.55 \$
5	Salaires nets des Élus, mai	3 863.59 \$
6	Salaires nets des Employés, mai	23 896.47 \$
7	Salaires nets des Pompiers, mai, 5 interventions, pratiques, travail administratif: Patrick Auger: 16.75h, Mathieu Champagne 2.25 h	5 195.97 \$
8	Ministre du Revenu du Québec, remise mai et registre des entreprises	1 783.04 \$
9	Receveur Général du Canada, remise mai	6 208.51 \$
10	REER, cotisations mai	2 891.80 \$
11	Sun Life du Canada, assurance collective, mai 2026, JG# 3061	4 368.09 \$
12	Smartrek Technologies: système de télémétrie pour l'enregistrement des surverses et système de surveillance du niveau de la rivière	24 370.91 \$
13	CCAQ: frais de télésurveillance pour la période du 2026/05/04 au 2027/05/03	275.94 \$
14	Négotel: téléphonie bureau	258.92 \$
15	Isabelle Gauthier: rideau et pôle pour le bureau, plastifieuse et feuilles de plastification	229.25 \$
16	Signal Services inc.: barrières pour signaleur	8 835.83 \$

17	Bélanger Sauvé Avocats: consultations juridiques express (forfait mensuel) avril 2026	117.28 \$
18	Formation Prévention Secours: formation secouriste pour le camp de jour	80.48 \$
19	Les entreprises Trema inc.: balayage des rues	5 284.87 \$
20	Réseau Biblio: livre perdu depuis plus d'un an	15.00 \$
21	Martin Denis: batteries pour les pompiers	31.72 \$
22	Endress + Hauser: vérification de trois débitmètres	3 966.99 \$
23	Garage Ghislain Tessier: deux tables avant et alignement F-150	1 216.62 \$
24	Jimmy Lambert: formation pompier	90.00 \$
25	Groupe Lafrenière Tracteurs: changer huile hydraulique et pièces pour le Kubota	1 748.99 \$
26	Lise Baillargeon : congrès UMQ	1 371.00 \$
27	Marché Richelieu: breuvages caserne	11.54 \$
28	Ville de Saint-Basile : entraide en cas d'incendie	1 013.56 \$
29	Albert Tessier: bris d'aqueduc rue Sauvageau	2 244.89 \$
30	Gestion parasitaire ABB : traitement contre les araignées, caserne et salle paroissiale	517.39 \$
31	Olivier Allard : formation pompier	153.24 \$
32	PJ Services Mécaniques inc. : pneus pour le F-150	1 434.45 \$
33	RRGMRP: vidanges des boues AQSC, vidange hors calendrier 660 rue Lépine et quotes-parts fosses septiques 1er versement	13 483.35 \$
34	Vohl inc.: fil à souder et contacteur	84.40 \$
35	Ville de Donnacona: entente cour commune avril 2026	210.00 \$
36	Sylvain Laquerre: frais de déplacement pour la CAPSA	21.60 \$
37	Les équipements Acmat inc.: pièces pour le compacteur	45.88 \$
38	Garage Conrad Audet: mun: 1507.46 \$ incendie: 79.01 \$	1 586.47 \$
39	Coop Novago: mun: 2834.22 \$, loisirs: 1399.05 \$, incendie: 58.50 \$	4 291.77 \$
40	Les produits chimiques Pro-Plus: polisseuse et machine à tapis	3 525.81 \$
41	Brassardburo: fournitures de bureau	125.18 \$
42	TechniPC: écran d'ordinateur pour l'urbaniste, Acronis avril 2026 et vérification de virus sur les postes de travail	1 134.83 \$
43	Sports Plus St-Casimir: entretien du VTT et du tracteur à gazon, corde de démarreur et harnais pour la débroussailleuse	815.38 \$
44	ESU inc.: bris d'aqueduc rue Sauvageau et 7e rue	1 580.45 \$
45	GLS logistics systems: transport de matériel pour l'AQSC	31.90 \$
46	Postes Canada: avis pour la rencontre citoyenne	131.83 \$
47	Buropro citation : copies facturables, caserne	20.44 \$
48	Michel Galarneau: remboursement des frais de poste	15.70 \$
49	Eurofins: analyse de l'eau AQSC: 817.49 \$, analyse de l'eau AQPM: 353.55 \$, analyse eaux usées: 428.86 \$	1 599.90 \$
50	Huot: pièces pour raccordement 7e rue, ponceau Rapide Sud et Ile-Granbois	14 309.14 \$
	TOTAL DU MOIS:	154 038.51 \$

	Municipalité:	143 499.43 \$
	Loisirs:	2 771.42 \$
	Incendie:	7 767.66 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses (solde de l’encaisse de 1 331 019.60\$ en date du 31 mai 2026).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce neuvième jour du mois d’avril 2026.

Isabelle Gauthier,
Directrice générale et greffière-trésorière

RAPPORT DES RESPONSABLES

Monsieur Clément Godin mentionne que l’Entraide va bien. Il nous présente les plus récentes activités culturelles et de loisirs, ainsi que celles prévues au cours des prochaines semaines. Il souligne que malgré la pluie il y a eu une bonne participation à la Fête de la Pêche et que le Marché des petits entrepreneurs a été un succès. Il fait un retour sur sa participation au 30^e anniversaire de la Société d’histoire et de généalogie de Saint-Casimir et souligne également le 30^e anniversaire de l’Ardoise.

Monsieur André Filteau nous informe que la bibliothèque est toujours ouverte 3 jours par semaine.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI a effectué 5 sorties en mai.

Monsieur Sylvain Laquerre nous informe qu’il a participé à un webinaire sur le réchauffement climatique, sur le nouveau tracé d’Hydro-Québec ainsi qu’à une réunion sur les risques d’inondations avec la CAPSA. Il nous mentionne sa visite du site de RÉCOLO et du renouvellement de la flotte de camion de la régie.

Monsieur Guy Vallée nous mentionne le bris d’aqueduc sur la rue Sauvageau et demande si la rue Notre-Dame sera asphaltée.

Madame Lise Baillargeon fait un retour sur sa participation aux assises 2026 de l’UMQ et des enjeux auxquelles les municipalités devront faire face. Elle mentionne son intention de dresser un inventaire de tous les travaux qu’il y a à faire à Saint-Casimir. Elle fait un retour sur la rencontre citoyenne du 19 mai sur le projet étudiant d’un développement de logements abordables à l’arrière du collège. Elle nous informe de sa présence à la fête de la Pêche et aux Marchés des petits entrepreneurs.

2026-06-08-113

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-06-08-114

**RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS DES FAITS
SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Tel que stipulé à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

À cet effet, madame la mairesse, Lise Baillargeon, procède à la présentation dudit rapport.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE confirmer le dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

DE procéder à la publication dudit rapport dans la prochaine édition du journal « L'Éclaireur ».

ADOPTÉE

2026-06-08-115

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2026 SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
CASIMIR**

ATTENDU QUE l'article 8 de la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU QU'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 11 mai 2026;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité de Saint-Casimir, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1er janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil adopte le règlement numéro 253-2026 *sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Casimir*;

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-06-08-116

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 254-2026 SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir souhaite assurer une gestion efficace et diligente des affaires courantes;

ATTENDU QUE les articles 960.1 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permettent au conseil de déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 961.1 du Code municipal du Québec prévoit l'obligation d'adopter un règlement afin d'encadrer une telle délégation;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 11 mai et qu'un projet de règlement a été déposé conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil adopte le règlement numéro 254-2026 *sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et greffière-trésorière;*

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-06-08-117

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 255-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 173-2018 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET L'OPÉRATION DU SERVICE MUNICIPAL D'AQUEDUC ET L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le règlement numéro 124-2013 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable a été adopté le 11 mars 2013;

ATTENDU QU'une modification au règlement 124-2013 portant le numéro 173-2018 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable a été adoptée le 10 septembre 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 17 du règlement numéro 173-2018 afin de facturer un montant de 50.00\$ sur les heures d'ouverture de la municipalité et de 75.00\$ en dehors des heures d'ouverture de la municipalité pour les frais occasionnés lors de la fermeture et de l'ouverture d'une valve de service à la demande du propriétaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 11 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil adopte le règlement numéro 254-2026 modifiant le règlement numéro 173-2018 concernant l'administration et l'opération du service municipal d'aqueduc et l'usage de l'eau potable;

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-06-08-118

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 256-2026 CONCERNANT
LES PONCEAUX D'ENTRÉES PRIVÉES DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-CASIMIR**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir possède les compétences en matière de voirie municipale et d'entretien des fossés dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes (article 66 de la Loi sur les compétences municipales);

ATTENDU QUE selon l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales une municipalité peut régir tout usage d'une voie publique qui n'est pas déjà visé par le Code de la sécurité routière;

ATTENDU QUE les ponceaux d'entrées privées ont un impact direct sur le drainage, la sécurité publique et l'intégrité des infrastructures municipales;

ATTENDU QU'il y a lieu d'encadrer leur installation, leur entretien et leur remplacement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 11 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil adopte le règlement numéro 256-2026 concernant *les ponceaux d'entrées privées de la Municipalité de Saint-Casimir*;

QUE le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Casimir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

2026-06-08-119

**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS POUR
PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION /
TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2026**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'asphaltage prévus en 2026;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur des travaux publics, M. David Grondin, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'asphaltage prévus en 2026.

ADOPTÉE

2026-06-08-120

**EMBAUCHE DE M.SYLVAIN ALLARD À TITRE D'EMPLOYÉ
TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE POUR LA
PÉRIODE ESTIVALE**

CONSIDÉRANT QU'un employé du service de la voirie sera absent pour un congé de paternité durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer le maintien des opérations et des services réguliers du service de la voirie pendant cette absence;

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Allard possède les compétences requises pour effectuer les tâches demandées;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'embauche de M. Sylvain Allard à titre d'employé temporaire au service de la voirie pour la période estivale, à raison de deux (2) jours par semaine, afin de pallier l'absence d'un employé en congé de paternité;

QUE les conditions de travail et la rémunération applicables soient celles déterminées par la direction générale conformément aux politiques et règlements en vigueur;

QUE cette embauche soit effective pour la durée nécessaire au remplacement durant la période estivale.

ADOPTÉE

2026-06-08-121

**MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA RÉPARTITION DES
HEURES DE TRAVAIL DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE DANS
LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir et la Municipalité de Saint-Thuribe sont liées par une entente intermunicipale concernant les services d'inspection municipale assurés par Mme Camille Blais;

ATTENDU QUE conformément à cette entente, Mme Blais partage normalement son horaire de travail à raison de deux (2) jours par semaine à Saint-Casimir et de deux (2) jours par semaine à Saint-Thuribe;

ATTENDU QUE la période estivale entraîne une augmentation importante des demandes de permis, des inspections et des dossiers à traiter sur le territoire de la Municipalité de Saint-Casimir;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Saint-Casimir et de Saint-Thuribe ont convenu d'ajuster temporairement la répartition du temps de travail de Mme Blais afin de répondre adéquatement aux besoins accrus de la Municipalité de Saint-Casimir;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir autorise une modification temporaire de l'horaire de travail de Mme Camille Blais dans le cadre de l'entente intermunicipale en vigueur avec la Municipalité de Saint-Thuribe;

QUE pour la période estivale 2026 et, au besoin, pour une période additionnelle, Mme Blais consacre trois (3) jours de travail par semaine à la Municipalité de Saint-Casimir et un (1) jour par semaine à la Municipalité de Saint-Thuribe;

QUE cette modification soit effectuée d'un commun accord entre les deux municipalités et n'altère pas les autres dispositions de l'entente intermunicipale actuellement en vigueur;

QUE la directrice générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-06-08-122

EMBAUCHE ESTIVALE DES MONITEURS, AIDES-MONITEURS ET ENTRAÎNEUR AU SOCCER

CONSIDÉRANT QUE des postes de moniteurs, d’aides-moniteurs et d’entraîneur au soccer sont à combler pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les personnes suivantes soient embauchées pour le camp de jour débutant le 22 juin 2026 aux conditions décrites dans le tableau ci-après;

Nom	Poste	Taux/h.	h./sem.	# sem.	% vac.
Rosalie Brousseau	Coordonnatrice camp de jour	20.60\$	40	7	6%
Sam Rivard	Monitrice senior	18.60\$	38	6	6%
Léonard Brousseau	Moniteur	18.10\$	38	7	6%
Mégane Champagne	Monitrice	17.60\$	38	7	4%
Marilou Drapeau	Monitrice	17.60\$	38	7	4%
Alysson Desrochers	Monitrice	17.60\$	38	7	4%
Bianka Allard	Monitrice	17.60\$	38		4%
François Beaudoin	Accompagnateur 1/1	18.60 \$	35	7	4%
Sarah-Maude Tessier	Aide-monitrice	18.60\$	35	6	6%
Alice Rivard	Aide-monitrice	17.10\$	35	6	4%
Marguerite Roberge	Aide-Monitrice	16.60\$	35	5	4%

QUE les frais de déplacement soient payés à l’entraîneur de soccer

Nom	Poste	Forfait
Njara Rasivimalala	Entraîneur	0.60\$/km

D’IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70151 140
« Rémunération moniteurs ».

ADOPTÉE

2026-06-08-123

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / REMPLACEMENT DES TAPIS DE LA
SALLE PAROISSIALE, DU BUREAU MUNICIPAL ET DES
MARCHES D’ESCALIER DU BUREAU MUNICIPAL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir souhaite procéder au remplacement des tapis de la salle paroissiale, du bureau municipal ainsi que des marches d’escalier du bureau municipal afin d’assurer la sécurité, l’entretien et l’amélioration des lieux municipaux;

ATTENDU QUE le montant de la dépense est conforme aux dispositions du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et permet l’octroi d’un contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D’ADJUGER un contrat de gré à gré à l’entreprise Le Reine du couvre-plancher Inc. de Trois-Rivières pour le remplacement des tapis de la salle paroissiale, du bureau municipal et des marches d’escalier du bureau municipal au montant de 3 911.32\$ (taxes nettes) tel que décrit dans leur soumission #64207 du 24 avril 2026;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer les documents relatifs à ce contrat;

DE financer cette dépense via le surplus accumulé non affecté de la municipalité (poste budgétaire 55-99100-000). »

ADOPTÉE

2026-06-08-124

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / ACHAT D’UN DÉBITMÈTRE POUR
L’USINE DE TRAITEMENT DE L’EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Municipalité exploite deux usines de traitement de l’eau potable afin d’assurer l’approvisionnement en eau de qualité à sa population;

ATTENDU QUE le débitmètre actuellement en service à l’usine de St-Thuribe est défectueux et ne répond plus aux exigences opérationnelles de l’usine;

ATTENDU QUE l’installation d’un nouveau débitmètre est nécessaire pour assurer la mesure précise des débits, le suivi des opérations de traitement et le respect des exigences réglementaires applicables;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère qu’il est dans l’intérêt de la Municipalité de procéder à cet achat de gré à gré conformément aux

dispositions de son règlement de gestion contractuelle et aux lois applicables;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à l'entreprise Endress+Hauser Canada Ltée. de Québec pour l'achat d'un débitmètre électromagnétique au montant de 4 349.35\$ (plus taxes) plus les frais d'installation tel que décrit dans leur soumission #2002752146 du 24 mai 2026;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Gauthier, à signer les documents relatifs à ce contrat;

DE financer cette dépense via le surplus accumulé non affecté de l'aqueduc (poste budgétaire 55-99100-001). »

ADOPTÉE

2026-06-08-125

INSTALLATIONS DE SIGNALISATION « STATIONNEMENT INTERDIT » PENDANT LA COMMISSION BRASSICOLE DU 19 AU 21 JUIN 2026

ATTENDU QUE la municipalité désire améliorer la sécurité routière pendant les festivités de la Commission brassicole 2026 afin de faciliter la circulation des véhicules et assurer un meilleur accès aux propriétés et aux services municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire d'interdire le stationnement à certains endroits de la voie publique;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'installation de panneaux de signalisation « Stationnement interdit » sur la rue Notre-Dame, du numéro civique 330 au numéro civique 440, du côté du trottoir;

D'AUTORISER l'installation de panneaux de signalisation « Stationnement interdit » sur la rue Baribeau, du numéro civique 120 au numéro civique 205, des deux côtés de la rue;

DE MANDATER le service des travaux publics pour procéder à l'installation et à l'entretien de cette signalisation.

ADOPTÉE

2026-06-08-126

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES D'ENTRAIDE
INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir et développer des ententes d'entraide en matière de sécurité incendie avec les municipalités et organismes concernés afin d'assurer une protection adéquate des personnes et des biens sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE de telles ententes peuvent être conclues, modifiées, renouvelées ou remplacées selon les besoins opérationnels du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les représentants de la municipalité à signer les documents requis à cet effet;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la mairesse madame Lise Baillargeon ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière madame Isabelle Gauthier à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente d'entraide en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE

2026-06-08-127

**DEMANDES D'AUTORISATION POUR LA COURSE DES
CANARDS 2026 DU CLUB OPTI-JEUNESSE DE SAINT-CASIMIR**

CONSIDÉRANT QUE le Club Opti-jeunesse de Saint-Casimir tiendra cette année la 3^e édition de la course des canards le 22 août 2026 (remis au 23 août dans le cas de conditions météorologiques défavorables);

CONSIDÉRANT QUE le Club Opti-jeunesse de Saint-Casimir requière de la Municipalité diverses autorisations afin de s'assurer du bon déroulement de l'événement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Clément Godin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER les membres du Club Opti-jeunesse de Saint-Casimir à :

- tenir la course des canards sur la rivière Sainte-Anne de 12h00 à 16h00 le 22 ou le 23 août 2026;
- utiliser la rampe de mise à l'eau municipale située sur la rue Tessier Ouest pour accéder à la rivière Sainte-Anne;
- procéder à la fermeture (à l'exception des véhicules autorisés), à l'aide de la signalisation de la municipalité, des rues Tessier Est (du Pont de l'église à la rue Sauvageau), Bélanger, Lacoursière, Laquerre

et Trottier (de la rue Laquerre à la rue Dusablon) de 12h00 à 16h00 le 22 ou le 23 août 2026;

- restreindre la circulation du Pont Gouin (à l'exception des véhicules autorisés), à l'aide de brigadiers, entre 13h15 à 13h45 le 22 ou 23 août 2026.

-

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise aux organisateurs de l'événement, au directeur de la sécurité incendie ainsi qu'au directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

2026-06-08-128

APPUI AU PROJET ADAPT'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE les sources d'eau potable sont vulnérables aux impacts des changements climatiques, et que leur protection nécessite des efforts concertés en matière de planification, d'aménagement et de sensibilisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant CAPSA a obtenu du financement pour le projet Adapt'EAU potable, qui vise à renforcer les capacités d'adaptation des municipalités à ces enjeux ;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour obligatoire de l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité, prévue d'ici 2030, devrait intégrer les impacts des changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Casimir:

- 1- Reconnaît l'importance de la collaboration municipale pour la protection des sources d'eau potable souterraine dans un contexte de changements climatiques ;
- 2- S'engage à participer activement au comité de direction régional lié au projet Adapt'EAU potable, mis en place par l'OBV CAPSA ;
- 3- S'engage à mettre à disposition les données pertinentes en sa possession afin de soutenir la modélisation de la recharge future des aquifères.

ADOPTÉE

2026-06-08-129

ADOPTION DE LA 3E RÉVISION DU BUDGET ANNUEL DE L'OMHGP EN DATE DU 16 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT que l'OMHGP a transmis un premier budget révisé en date du 4 mars 2026 dans lequel la contribution de la Municipalité de Saint-Casimir demeure à 5155\$;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Sylvain Laquerre
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte le 3^e budget annuel révisé de l'OMHGP en date du 16 avril 2026.

ADOPTÉE

2026-04-13-130

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU RELAIS POUR LA VIE 2026

ATTENDU QUE le Relais pour la vie est une activité de collecte de fonds au profit de la Société canadienne du cancer visant à soutenir la recherche, les services aux personnes atteintes de cancer et leurs proches;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Portneuf souhaitent former une équipe afin de participer au Relais pour la vie 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire appuyer cette cause et participer aux efforts de collecte de fonds réalisés par l'équipe de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Clement Godin
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité participe au Relais pour la vie 2026 au sein de l'équipe de la MRC de Portneuf;

QUE la municipalité verse une contribution financière de 300 \$ à titre de don dans le cadre de cette activité de financement;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

2026-06-08-131

DEMANDE DE COMMANDITE / ROUTE ARTS ET SAVEURS 2026

CONSIDÉRANT que cette demande vise à soutenir l'organisation de l'édition 2026 de ce parcours artistique et gourmand;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable à soutenir cet événement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Guy Vallée
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte de contribuer financièrement à l'organisation de cette activité par la Route des Arts et Saveurs de Portneuf pour un montant de 250\$;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 19000 970 « Dons et subventions OBNL ».

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2026-03-09-132

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Guy Vallée à 20h15.

Isabelle Gauthier,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Lise Baillargeon
Mairesse